

BULLETIN DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2018



Votre entreprise a décidé d'investir dans la professionnalisation au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier et nous vous en remercions. Pour que votre taxe d'apprentissage nous soit bien reversée par votre organisme collecteur et afin d'assurer la traçabilité de votre versement, merci de compléter ce document et de nous le faire parvenir avant le 28 février 2018 :

- par courriel à fds.ta@umontpellier.fr
- par courrier Faculté des Sciences de Montpellier – Université de Montpellier – Pôle partenariats et entreprises CC 437
Place Eugène Bataillon – 34095 MONTPELLIER Cedex 5

Notre entreprise a décidé d'effectuer un versement à votre Faculté, au titre de la taxe d'apprentissage sur le HORS QUOTA

POUR LA FORMATION (COCHEZ LE TYPE DE FORMATION) :

LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER AUTRE à préciser

Mention

Spécialité

Département

Responsable de formation

LES INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE :

Raison sociale de l'entreprise

N° SIRET Code NAF

Adresse

Code Postal Ville

Courriel

Tél. Fax

RESPONSABLE DU VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE DANS VOTRE ENTREPRISE :

Nom Prénom

Tél. Mail

Fait à Le / / 201

Notre entreprise a demandé à l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) suivant

de verser à la Faculté des Sciences de Montpellier, la somme de € au titre de la taxe d'apprentissage 2018.

CETTE SOMME SE DÉCOMPOSE COMME SUIVIT :

HORS QUOTA

Catégorie B (à partir du Bac+3 et plus) €

Merci d'indiquer à votre organisme collecteur de libeller le règlement à l'ordre de Monsieur l'agent Comptable de l'université de Montpellier en précisant le numéro d'habilitation de la Faculté des Sciences de Montpellier 0341768 M (code UAI) , ainsi que notre numéro de siret 13002054800017 .



www.sciences.edu.umontpellier.fr

www.facebook.com/facultedes sciences.montpellier

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE OU POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR VOTRE / VOS VERSEMENTS

Monsieur Laurent SABATER : fds.ta@umontpellier.fr / +33 (0)4 67 14 48 93